Aide à la vieillesse abolie?

Autor(en): **Mezger, Martin**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **PS info : nouvelles de Pro Senectute Suisse**

Band (Jahr): **- (1999)**

Heft 2

PDF erstellt am: **31.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-789450

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

EDITORIAL

Chère lectrice, cher lecteur,

Pro Senectute relève un défi et pas des moindres : défendre le sort des personnes âgées. Il est intolérable que l'actuel réseau performant d'aide à la vieillesse se mue en tapis troué : un canton offre des services nombreux et divers, un autre presque rien. La Fondation s'oppose aux plans de cantonalisation du Département fédéral des Finances.

Depuis sa fondation, Pro Senectute s'est toujours efforcée de militer pour le bien-être, la dignité et les droits de la population âgée. Il ne saurait y avoir d'engagement social, si l'on reste assis dans son fauteuil. Mais quelle est cette fondation que l'on défie maintenant ? Qui s'engage ? Non pas un groupe obscur, mais des personnes qui se sentent liées à Pro Senectute. Parmi elles aux premières lignes, les milliers de bénévoles, de personnes exerçant un mandat honorifique, de collaboratrices, de collaborateurs. Vous tous !

Martin Mezger

S'engager en pleine connaissance de causes avec et pour Pro Senectute nécessite une bonne information. A cet effet nous avons renouvelé notre bulletin d'information : vous tenez maintenant entre vos mains le premier PS-Info et nous espérons qu'il vous plaira.

Cordialement

Martin Mezger
directeur Pro Senectute Suisse

P.S. merci de votre précieux engagement !

L'air du temps

Aide à la vieillesse abolie ?

Le projet de Nouvelle péréquation financière entre la Confédération et les cantons (NPF) du Département fédéral des finances prévoit d'attribuer aux cantons l'aide à la vieillesse. Mais nous n'en sommes pas encore là. La procédure de consultation s'ouvre à fin mai. Pro Senectute plaide pour une aide uniforme à la vieillesse dans toute la Suisse et s'oppose à la cantonalisation.

Chaque année, quelque 30 000 personnes âgées viennent chercher conseil à Pro Senectute pour une raison ou une autre. Chaque année 10 000 personnes en âge AVS serrées financièrement bénéficient d'un coup de pouce modeste ou plus important. Chaque année, 30 000 seniors sont contents que Pro Senectute les aide à entretenir leur ménage et leur apporte des repas à domicile. Plus de 400 000 personnes âgées prennent part annuellement aux manifestations et cours organisés par Pro Senectute. Ils y trouvent de précieuses stimulations et partagent des moments de joie. Et quiconque n'a plus les moyens de sortir peut compter sur une gentille visite.

Faut-il que tout cela disparaisse ? Ou subsiste seulement au bon vouloir des cantons ? Les personnes âgées devront-elles renoncer aux conseils des professionnels, à l'indispensable aide à domicile, aux cours et manifestations communautaires, aux visites qui remédient à l'isolement ? N'y aura-t-il dorénavant plus d'aide uniforme à la vieillesse dans notre pays ?

C'est le danger qui menace, au cas où aboutiraient les propositions de la Nouvelle péréquation financière entre la Confédération et les cantons, telles qu'on les connaît maintenant et qui prévoient de cantonaliser l'aide à la vieillesse. Conséquence : Pro Senectute ne recevra plus d'aide centrale de la caisse AVS

pour ses services, mais dépendra des choix et du bon vouloir de 26 cantons. Et ainsi de suite pour la Croix-Rouge et les organisations délivrant des soins à domicile.

Non à la cantonalisation !

La cantonalisation pourrait conduire aisément à limiter l'aide à la vieillesse, avec pour conséquence un accroissement significatif des contributions que les personnes âgées doivent acquitter elles-mêmes. Sombres perspectives ! La Fondation doit-elle offrir de bonnes prestations dans un canton, sous prétexte que celui-ci y contribue financièrement ? Ces services s'amenuiseront-ils dans un canton voisin, parce que celui-ci veut économiser au détriment d'un solide réseau d'aide à la population âgée ?

Pro Senectute dit carrément non à ce projet. Bien sûr, la nouvelle péréquation s'impose dans ses grandes lignes. Mais toutes les propositions ne sont de loin pas encore mûres. S'agissant d'aide à la vieillesse, le projet nécessite des améliorations de toute évidence. Nous avons encore du temps pour ce faire. Tout ne doit pas rester en l'état, mais il importe que l'aide à la vieillesse subsiste dans toute la Suisse. Seule la Confédération peut y pourvoir, en mettant à contribution la caisse AVS encore à l'avenir.

Paradoxalement, c'est précisément devant la perspective d'une société de longévité que l'on veut confier l'aide à la vieillesse aux cantons et par conséquent l'exposer au danger. Et c'est à ce moment précisément que la Confédération choisit de se dessaisir de ses quelques prérogatives en matière de politique de la vieillesse... Pro Senectute ne ménagera pas ses forces pour maintenir dans tout le pays un réseau solide et uniforme d'aide à la vieillesse. MZ

NPF : un sigle qui fera parler de lui...

■ La nouvelle péréquation financière (NPF) entre la Confédération et les cantons est un vaste projet de politique intérieure. Il s'agit de désenchevêtrer les relations financières complexes entre ces partenaires.

■ Certaines tâches reviendront entièrement à la Confédération, d'autres aux seuls cantons. Le projet met de l'ordre dans des domaines aussi variés que la prévoyance sociale, la chasse, la formation, l'armée, l'économie laitière ou les sentiers de randonnée. La cantonalisation de l'aide à la vieillesse fait partie de ce gros paquet.

■ Sa mise en oeuvre est prévue pour 2004 ; entre temps, on entendra beaucoup parler de la NPF, dans la procédure de consultation, devant les Chambres fédérales et en votation populaire. Fondamentalement, Pro Senectute adhère aux objectifs du projet dans son ensemble. Mais il lui paraît nécessaire d'examiner de plus près certaines des mesures préconisées.

■ Comme les propositions touchant l'aide à la vieillesse auraient des retombées défavorables, Pro Senectute exprimera un avis critique lors de la procédure de consultation, qui dure jusqu'à fin novembre 1999.

■ Dossier du projet et argumentaire de la Fondation disponibles à Pro Senectute Suisse (adresse : voir impressum)